

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 14 FEVRIER 2019**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Yolaine Parisot, Jacques Paviot, Graciela Villanueva.

Collège B : Patricia Cardona, Emmanuel Fureix, Amélie Guillin, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund, Stéphanie Wojcik.

Collège BIATSS : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach

Collège étudiants : Ylan Damerose, Lola Lefevre, Léo Simonet

Collège personnalités extérieures :

Parmi les **membres de droit** étaient présents : Karine Chambefort, Karine Bellance

Parmi les **membres invités** étaient présents : Sergio Delgado, Lucie Gournay, Sylvie Toscer-Angot, Séverine Grelois, Serge Lhomme, Myriam Tola, Elisabeth Vialle.

1. Approbation des PV du conseil du 24 janvier 2019

Après lecture des procurations et en l'absence d'amendements, le PV du conseil du 24 janvier 2019 est mis au vote.

Le procès-verbal du 24 janvier est adopté à l'unanimité.

2. Actualités

Anne-Lise Humain-Lamoure informe le Conseil que les élections CNU auront lieu à l'automne prochain et précise que la circulaire est disponible sur l'espace partagé du Conseil. Le processus d'établissement des listes électorales est en cours, elle en rappelle les conditions d'inscription.

Selon la presse nationale, Jean-Michel Blanquer s'est prononcé pour un passage du CAPES en fin de Master 2. Le projet de loi est en cours de discussion à l'Assemblée Nationale.

La création de nouveaux départements dans les deux IUT de l'UPEC a été annoncée ainsi que l'attribution de 47 postes (enseignants-chercheurs, enseignants, BIATSS). L'offre de formation de certains départements empièterait sur les formations de l'UFR LLSH, notamment le département « Métiers du multimédia et de l'internet ». Il est précisé que l'ouverture d'une licence professionnelle dans ce domaine menacerait la L3 RPCM. Anne-Lise Humain-Lamoure fait part au conseil du vote négatif du CNESER concernant l'ouverture de ces départements (9 contre, 9 abstention, 0 pour).

L'Université a proposé l'expérimentation de l'application OSE « Organisation des Services d'Enseignement », qui est utilisée comme plateforme de saisie des services dans un certain nombre d'universités. Les vacataires pourront télécharger directement

les pièces nécessaires à la constitution de leur dossier, à l'édition de leur contrat, consulter leur dossier et suivre le paiement de leurs heures. Ce logiciel a été développé en open source par l'Université de Caen, il permet de faire communiquer différentes applications de l'Université : APOGEE, HARPEGE, SIFAC. L'UFR LLSH et l'IUT Sénart sont pilotes pour cette expérimentation. L'objectif serait d'assurer un suivi plus précis de la masse salariale et de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement. Ce logiciel est ergonomique et facile d'utilisation.

Lucie Gournay demande depuis quand le logiciel est déployé dans d'autres universités et s'il y a des retours d'expériences.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que ce logiciel existe depuis 2013 et qu'il est déployé dans plusieurs universités (Nanterre, Orléans, Tours..) depuis 2 ans. Le modèle économique est extrêmement intéressant puisque le montant de la licence s'élève à 5000 € par an et par université. Cela permet le financement d'un emploi à l'Université de Caen pour assurer le suivi dans les autres établissements.

Il est précisé que les membres du Conseil ont à disposition un certain nombre de documents sur la plateforme, notamment sur les prochaines réunions des axes stratégiques : objectifs, bilan et moyens supplémentaires octroyés par l'établissement (allocations doctorales), sur les EUR, sur le projet d'établissement.

Anne-Lise Humain-Lamoure indique que les missions ERASMUS d'enseignement ne seront plus financées par l'établissement et que cette décision a été votée lors du dernier CA (l au motif que le budget de la DRI ne serait pas suffisant pour financer l'appel à projet hors Europe. Anne-Lise Humain-Lamoure fait part au Conseil des propos tenus par le VP RI lors du CA, jugés diffamants et stigmatisants à l'égard de l'UFR LLSH. L'équipe décanale a demandé les excuses du VP RI et le verbatim intégral du CA au Président. Il aurait été utile de faire un bilan sur tous les dispositifs internationaux. Le RNA de l'UFR doit être revu. Seules les missions sur service seront exceptionnellement financées cette année par l'UFR. Si les enseignants concernés choisissent de ne plus assurer la mission d'enseignement obtenue, il faut en informer rapidement Karine Chambefort et le partenaire.

Lucy Gournay affirme qu'elle ne savait pas auparavant que ces missions étaient rétribuées et que cette décision ne devrait pas avoir de conséquences.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce que la « Journée pédagogique » aura lieu le jeudi 16 mai à 14h. Cette journée aura pour thème : *Faire connaître et reconnaître nos formations*. Lors de JPO, les lycéens ont rempli un formulaire comportant un item sur *par où vous nous connaissez ?* Ce document va permettre aussi d'évaluer le nombre de lycéens présents. L'équipe décanale souhaiterait aussi interroger les étudiants de L1 et de M1 sur le même sujet. L'objectif de la JP est une réflexion commune sur les pratiques pour faire connaître et reconnaître les formations de l'UFR. Suite à la JPO, on constate une augmentation très sensible des vœux sur Parcoursup, cette dernière a donc un réel impact sur les vœux.

Jean-Marc Leblanc alerte les membres du conseil du non-respect des créneaux banalisés pour le parcours SIC. Ceux-ci ont pourtant été fixés en concertation avec les responsables de formation. Le fait de placer des enseignements fondamentaux sur ces créneaux génère des problèmes de chevauchements et crée des contraintes supplémentaires dans une organisation administrative déjà complexe. Il est également rappelé que les dates de la circulaire des emplois du temps doivent être respectées car cela a un impact sur la réservation des amphis et des salles de la MLRI auprès du Patrimoine. Sur ce point une attention particulière sera apportée à la rentrée prochaine.

Jean-Marc Leblanc précise qu'une réflexion doit être menée sur les options Faculté lors d'un prochain conseil.

Lola Lefèvre précise que de plus en plus d'étudiants lui ont fait part de problèmes de chevauchement.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que le nombre d'enseignements et d'étudiants ont augmenté bien au-delà des capacités d'accueil réelles des bâtiments. Il y a beaucoup moins de souplesse au niveau des placements et cela crée des réactions en chaîne.

Roberto Poma demande s'il existe un logiciel destiné à la conception des emplois du temps, il précise que le fichier Excel ne contient pas les informations concernant l'emploi du temps des DL.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'Arnaud Baubérot a proposé une réduction du volume horaire global et/ou de répartition des enseignements. Une réunion sur les DL sera

prochainement organisée. Il est proposé aussi une simplification des maquettes qui à l'heure actuelle ne sont pas lisibles.

Graciela Villanueva demande quand aura lieu la visite du Président.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'elle s'est renseignée auprès du cabinet de la Présidence. Le Président est actuellement en déplacement en Afrique du Sud. Elle précise que lors du CODIR une modification du périmètre du dialogue de gestion a été évoquée dont la rencontre avec l'équipe présidentielle. Cela devrait avoir lieu au mois de mai.

3. Ouverture des groupes au 2^e semestre

Myriam Baron fait part au Conseil des demandes d'ouvertures de groupe pour les enseignements d'anglais oral et d'espagnol oral du département LEA.

Lucie Gournay fait remonter les difficultés que rencontre le département d'anglais en termes d'augmentation du nombre d'étudiants, de capacité des salles. Le nombre moyen d'étudiants présents est de 48 par groupe, voire plus de 60 pour certains enseignements. Elle demande dans quelle mesure la création de groupes « fantômes » qu'on ouvre au dernier moment peut être prévue.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'il est préférable d'alerter sur cette situation le plus tôt possible, au plus tard lors de la première semaine de reprise des enseignements pour étudier les possibilités d'ouverture de groupes. En ce qui concerne les groupes fantômes, en L1 l'organisation en classe permettrait de prévoir un 7^e groupe. Il faut toutefois préciser que soit le département inscrit ce groupe dans la maquette et devra trouver les heures correspondantes à coût constant, soit ce sont des heures collectives rajoutées au besoin et cela est proposé au Conseil.

Myriam Baron attire l'attention sur l'organisation. Multiplier les groupes fantômes prévus dans les emplois du temps risquerait de bloquer trop de salles. Elle préconise de rencontrer Julien Giethlen pour étudier les possibilités d'ouverture de groupe en amont de la demande en prenant en compte les créneaux banalisés notamment.

Patricia Cardona précise que l'augmentation des effectifs est due aussi à l'arrivée tardive des étudiants acceptés en réorientation.

Il est demandé de faire remonter les besoins d'ouverture de groupes dans les 3 jours.

L'ouverture des groupes anglais oral et espagnol oral du département de LEA au 2^e semestre est adoptée à l'unanimité.

4 Vote sur les modalités d'examen des dossiers Parcoursup

Lors du dernier conseil, un retour a été fait sur la réunion de la cellule Parcoursup qui s'est tenue le mois dernier. Jean-Marc Leblanc rappelle le calendrier et le mode de traitement des dossiers de l'année précédente.

Les candidats ont jusqu'au 14 mars pour saisir leurs vœux et jusqu'au 3 avril pour les confirmer. Les commissions d'examen des vœux (CEV) doivent se tenir entre le 8 avril et début de sorte que les résultats puissent être transmis à la DEVE avant le 10 mai. Les réponses des formations seront saisies sur Parcoursup le 15 mai au plus tard. La procédure est la suivante : extraction des données (tableaux et dossiers, mis à disposition des commissions par mention qui indiquent dans les tableaux leurs avis, réunion de la CEV plénière puis transmission à la DEVE.

Donna Kesselman demande un bilan et un vote sur l'application de Parcoursup. Elle revient sur le contexte dans les différentes universités et les conflits et difficultés que cela a engendré. Elle cite l'exemple de l'Histoire à l'Université de Paris 1.

Lucie Gournay intervient et précise qu'il faut que chaque université prenne des décisions en fonction du nombre de candidats et de leur profil. L'application ou non de la réforme dépend de plusieurs critères.

Jacques Paviot précise que le nombre d'étudiants en Histoire a diminué dans plusieurs universités.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que des bilans ont été faits et que les documents sont disponibles sur la plateforme. Elle rappelle que de nombreuses discussions ont eu lieu sur le principe de Parcoursup. Le classement n'est pas un enjeu dans l'UFR car tous les candidats

qui ont fait des vœux en phase principale ont été appelés et toutes les filières ont été ouvertes en phase complémentaire. Elle rappelle que l'UFR a bien accueilli tout ceux qui voulaient venir (excepté dans les filières sélectives). Ce sont les candidats qui choisissent leur établissement. Les chiffres ont été étudiés et des présentations ont eu lieu notamment sur les modules lors des Conseils.

Donna Kesselman demande quel est le taux de réussite.

Jean-Marc Leblanc répond qu'il est encore trop tôt pour pouvoir tirer un bilan sur ce point.

Elisabeth Vialle précise que l'ambiance de travail a changé par rapport à l'année dernière.

Jean-Marc Leblanc rappelle que l'on peut faire différents bilans des aménagements qui ont été mis en place, en termes d'assiduité aux cours de renforcement, d'appréciations faites par les enseignants sur les fiches de suivi des étudiants ayant bénéficié des modules, des taux de réorientation (et de réorientations réussies) y compris hors UPEC. Il pose la question de la nécessité de poursuivre les renforcements Oui si 2. Il précise que Sandrine Anconetti a fait un bilan en fonction du nombre d'étudiants en renforcement et des fiches d'évaluation.

Sandrine Anconetti précise que quelques cas étudiants en « Oui Si 2 » ont obtenu des résultats positifs sur des enseignements qu'ils n'auraient pas dû passer et qu'ils ne peuvent pas bénéficier de la compensation. Le bilan complet devrait être réalisé en fin d'année.

Un débat s'ensuit sur les modalités de réponse « oui », « oui si 1 » et « oui si 2 » et leur maintien cette année.

Jean-Marc Leblanc rappelle les critères d'examen communs à toutes les disciplines l'an dernier : notes aux épreuves du bac de français, le cas échéant en histoire-géographie, moyennes générales en première et terminale, notes en terminale en histoire et géographie (en l'absence d'épreuves anticipées) et en LV1. Le tableau des critères sera envoyé aux directions de départements pour une mise à jour. Il sera discuté et voté dans un prochain conseil en fonction des propositions.

Anne-Lise Humain-Lamoure demande si les membres du Conseil souhaitent revoter la motion de l'UFR du 3 mai dernier sur proposition de Léo Simonet. La réponse est négative.

Elle propose trois votes sur le maintien d'une CEV, les modalités de réponse possibles, le maintien de la réponse « oui si 2 » impliquant un aménagement de la L1 sur deux ans.

Le principe de la CEV commune à l'ensemble de l'UFR LLSH organisé en sous-commission et par filière est adopté à la majorité moins 1 abstention.

La composition de la CEV doit être transmise pour le 8 mars à la DEVE. Jean-Marc Leblanc enverra un mail aux directions de département pour mettre à jour la commission de l'ensemble de l'UFR.

Le maintien du principe d'une ou 2 catégories de Oui/Oui si est adopté à la majorité moins 1 vote contre et 1 abstention.

Le maintien des Oui si 2 avec une modification de critères est adopté à la majorité moins 2 votes contre et 2 abstentions.

5 Vote d'étape sur l'accréditation des formations

L'Etablissement demande un document précisant la stratégie de formation par composante, selon une trame imposée. Un premier jet de ce document est disponible sur la plateforme. Les remarques peuvent être transmises jusqu'à lundi matin. Ce document à destination de l'extérieur (équipe présidentielle, HCERES..) a pour objectif de valoriser ce qui est fait au sein de l'UFR, il a valeur aussi de jalon pour un futur dialogue de gestion.

Le tableau récapitulatif des mentions demandées et des parcours qui leur sont associés est distribué. Anne-Lise Humain-Lamoure commente le tableau réalisé à partir des AOF transmis par les directions de département. Lucie Gournay demande qu'un membre de l'équipe puisse participer à une réunion de département concernant la NOF. Anne-Lise Humain-Lamoure répond que des rencontres auront lieu avec les directions des départements après l'étude des maquettes.

Anne-Lise Humain-Lamoure explique que l'on vote les mentions dans un premier temps puis ensuite les maquettes. Les parcours pédagogiques sont plus fluctuants et sont modifiables en cours de contrat. Concernant le master MRT une demande sera faite pour une double mention LLCER-Lettres.

Lucie Gournay demande s'il existe un cadrage pour les L2 et les L3.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que la lettre de cadrage UFR vaut pour l'ensemble des formations. En L2 et L3, le placement du parcours communication et le placement des options « faculté » est à prévoir.

Il est précisé que les modalités de contrôle des connaissances ainsi que le calendrier seront examinés à la CFVU à l'automne prochain.

Concernant les projets de formation continue, il est rappelé qu'ils ne relèvent pas proprement dit de l'accréditation, mais qu'il est néanmoins nécessaire que leur volume horaire soient rapidement connus, Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que les DU devront être autofinancés.

Le projet de classe préparatoire qui serait un parcours des mentions Histoire, Lettres, Philosophie, LLCER, Géographie et aménagement, est évoqué. Une réunion proposera une première version de structuration le jeudi 21 février ou le 28 de façon à avancer dans la construction de ce parcours. Un mail sera envoyé aux directions de départements confirmant la date retenue.

Il est précisé que des données sont manquantes dans le document des charges (FC, MEEF). Les effectifs prévisionnels provenant des AOF ont été revus de façon à rester cohérents et crédibles au regard des chiffres actuels.

Après discussions, il est proposé au vote la reconduction des mentions existantes en L, LP et M et la création en L et M d'une mention « Français langue étrangère » (FLE) :

Ces mentions sont votées à l'unanimité.

Comme demandé, un tableau par département des supports pérennes est distribué. Ce document est interne à l'UFR. Il est longuement discuté. Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que ces chiffres ne peuvent s'apprécier au seul regard du tableau des charges en L et M actuellement incomplet et qu'il faut prendre en compte l'encadrement doctoral et la recherche.

Questions diverses

Suite au PV du conseil précédent, Donna Kesselman demande si les salons professionnels à destination des étudiants ont lieu pendant la semaine et si les étudiants peuvent s'absenter pour y participer.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que les événements de ce type ont généralement lieu durant les week-ends. Le PV n'évoquait que la participation des enseignants à des événements de promotion des formations. Les étudiants ne peuvent pas s'absenter de cours pour assister à des salons.